



UNIL | Université de Lausanne
 Décanat SSP
 bâtiment Géopolis
 CH-1015 Lausanne

AVIS DE DEFENSE DE MEMOIRE

- Master en Psychologie
 Master en Science politique
 Master en Sciences sociales
 Master en Sciences du sport
 Master en Méthodologie d'enquête et opinion publique
 Master en humanités numériques

Titre du mémoire (obligatoire) :

Titre en anglais (obligatoire) :

CANDIDAT	DIRECTEUR DE MEMOIRE	CO-DIRECTEUR DE MEMOIRE (humanités num.)	EXPERT	DEFENSE
Nom : Prénom :	Nom : Prénom :	Nom : Prénom :	Nom : Prénom :	Date : _____ Heure : _____ Lieu : _____ Salle ¹ : _____
No d'immatriculation : Adresse : Localité : Tél : Natel : e-mail :	Si hors SSP Adresse : Localité : Tél : Natel : e-mail :	Si hors SSP Adresse : Localité : Tél : Natel : e-mail :	Adresse : Localité : Tél : Natel : e-mail :	Merci de remplir ce formulaire lisiblement et de manière complète, avant de le remettre au secrétariat d'institut de la Faculté des SSP concerné, au plus tard 21 jours avant la défense. Aucune convocation ne sera envoyée aux personnes.

L'étudiant atteste avoir déposé la version définitive de son mémoire sur l'espace moodle. Le dépôt a été effectué le :

Signatures du directeur* : de l'étudiant* :

*Par leur signature, ces personnes attestent que l'expert est informé de la date de défense et a reçu le travail de mémoire.

¹ La défense se déroule, dans la mesure du possible, dans le bureau du directeur du mémoire. Lorsque cela n'est pas possible, l'étudiant s'adresse à la secrétaire de l'institut auprès duquel il a déposé son mémoire afin de trouver une salle disponible pour la défense.



NOTE A L'INTENTION DES ETUDIANTS

La date et l'heure de défense, ainsi que les coordonnées de l'expert, doivent être connues du secrétariat d'institut au moment de la remise du mémoire impérativement.

Si l'étudiant ne respecte pas ce délai pour fixer les conditions de la défense du mémoire (nom et coordonnées de l'expert, date et heure de la défense), son inscription est refusée.

NOTE A L'INTENTION DES ENSEIGNANTS

Il importe de prévoir suffisamment tôt (notamment pour les défenses de la session d'automne) la désignation d'un expert et la date et l'heure de défense, de sorte que les étudiants puissent venir à l'inscription avec toutes les informations requises.

RAPPELS A TOUS

La défense de mémoire peut se dérouler au plus tard le dernier vendredi matin d'une session. Elle ne peut se dérouler le dernier vendredi après-midi d'une session. La note de mémoire est validée lors de la publication des résultats de la session, quelle que soit la date de la défense. Il n'est délivré aucune attestation de résultat avant.

Le délai de dépôt de mémoire dans sa version définitive est fixé à 3 semaines avant la défense au minimum. Le non respect du délai de dépôt de mémoire implique l'attribution de la note de 0 à la défense du mémoire.